

NOTE EXPLICATIVE ET PRESENTATION

Programme d'immersion linguistique franco-aragonais

« AU-DELA DE LA FRONTIERE » / « CRUZANDO FRONTERAS »

En lien avec la Communauté Autonome d'Aragon, la Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération propose un programme d'échange franco-espagnol à destination des élèves de l'académie.

Rectorat

Nom du service
DAREIC

dareic
@ac-toulouse.fr

75 rue Saint Roch
CS 87703
31077 Toulouse
Cedex 4

Fondé sur un échange, le programme consiste à créer un lien entre deux élèves de part et d'autre de la frontière, avec à la clé un séjour de **6 semaines consécutives** au sein des familles respectives, tout en suivant une scolarité normale et obligatoire, aussi bien dans l'établissement français qu'espagnol. En effet, l'élève est hébergé à titre gracieux dans la famille de son correspondant espagnol et assiste aux cours dans l'établissement partenaire. A son tour, le jeune espagnol séjourne en France dans les mêmes conditions. Il assiste aux cours dans l'établissement de son correspondant et est hébergé dans sa famille. Cet échange est donc basé sur la réciprocité des parties engagées.

LES DETAILS DU PROGRAMME

Encourager la découverte de la culture espagnole ainsi que l'apprentissage de la langue à travers un échange basé sur l'immersion linguistique.

-POUR QUI ?

50 élèves de seconde inscrits en section européenne espagnol et/ou en série Bachibac des lycées publics de l'Académie de Toulouse. **Les élèves internes ne sont pas éligibles.**

- COMMENT CANDIDATER ?

Après en avoir été informé par l'établissement, les familles intéressées contactent le chef d'établissement (ou le professeur d'espagnol) de leur enfant, afin d'obtenir le dossier de candidature. Les responsables de l'établissement, ainsi que les professeurs concernés, peuvent effectuer une présélection des dossiers, dûment complétés par les élèves et leurs familles. Les dossiers seront par la suite renvoyés à la DAREIC par voie électronique.

- QUEL COUT POUR LES FAMILLES ?

Selon le principe de réciprocité, aucun apport financier ne sera effectué ni par les familles, ni par l'établissement de part et d'autre. L'hébergement, les activités et la restauration seront pris en charge par les familles d'accueil ou d'autres modalités à envisager avec l'établissement. Les familles assurent le transport de leurs enfants vers et depuis le lieu de séjour (en Espagne).